

## L'Edito du Président

Cher-e-s Ami-e-s,

Grâce à la mobilisation de toutes et de tous, et à l'énergie en particulier de Thiebault HUBER, la Bourgogne devient la première région viticole à se doter entièrement (à l'exception du Châtillonnais) du dispositif ARELFA (lutte contre la grêle).

Il était important de s'inscrire dans cette démarche collective et régionale car elle est garante d'une meilleure protection de nos vignobles. Cette mutualisation va également permettre de maintenir des coûts stables pour chacune et chacun d'entre nous. Enfin, elle illustre aussi la mentalité de notre profession qui s'est mobilisée et s'engage dans le fonctionnement des générateurs, tant du point de vue humain que financier.

Ce dossier illustre combien ensemble, les viticulteurs de Bourgogne peuvent réaliser de belles avancées pour toute la profession et entraîner avec eux nos partenaires comme les chambres d'agriculture, le BIVB ou les collectivités locales.

Pour faire fonctionner ces générateurs, nous avons encore besoin de bénévoles, alors n'hésitez pas à vous manifester auprès de la CAVB. Nous avons également lancé un appel à travers les médias pour que toutes et tous, vigneron ou pas, puisse contribuer à la lutte contre la grêle.

Nous aurons besoin de cette dynamique et de ce rassemblement de toute la viticulture puisque la CAVB travaille actuellement sur deux grands sujets d'avenir : le foncier et l'environnement. Il est nécessaire que sur ces dossiers structurants, à travers vos ODG, chaque viticulteur puisse être consulté.

Je sais que la somme des intérêts individuels ne fait pas forcément l'intérêt collectif. Il faudra que nous dépassions nos préoccupations quotidiennes pour se projeter dans un avenir à moyen et long termes. Mais comme pour l'ARELFA, je suis persuadé que nous arriverons à trouver une direction commune pour toute la viticulture. Cette unité sera la condition de nos succès à venir.

Amitiés, Jean-Michel AUBINEL

## Sommaire

**Infos nationales :** Pétition Cognac, Comité permanent INAO, Comités Nationaux de l'INAO renouvelés, Demandes d'autorisations de plantation nouvelles, Grossissement du logo femmes enceintes, Prolongement des enveloppes d'aides nationales, Recours de l'UMVIN

**Infos douanes :** Rencontre CAVB- Douanes, Contributions Indirectes en Ligne,

**Infos régionales :** Nouvelle composition du CRINAO, PNO cahier des charges Bourgogne, Ecoulement temporaire étiquetage BGO, SAFER- CAVB travail engagé, Groupe de travail simplification des contrôles, Appel de cotisations

**Infos techniques :** Atmos'air, commission technique mixte phyto, Traitement eau chaude des plants, bilan formation initiale dégustation, séances d'entraînement à la dégustation, Déclaration d'affectation parcellaire

**Infos Service accompagnement :** Barème salaires Saône et Loire, Dispositif Faire face Ensemble, infos complémentaire santé 71, Complémentaire & CDD, Suppression TESA Papier, Evolution TESA Web

**Divers :** Arnaque, Formation sommelier, Climats de Bourgogne,

# INFOS NATIONALES

## *Pétition Cognac*

Lors d'une conférence de presse mardi dernier à Paris, la région de Cognac, avec le soutien des régions viticoles françaises, a alerté le gouvernement sur sa problématique de transferts d'autorisations de plantation en provenance d'autres bassins viticoles.

Ces transferts viennent contourner les contingents de plantations mis en place pour réguler efficacement la production.

On assiste donc dans la région de Cognac à un échec de la politique de régulation et du système des autorisations de plantation qui pourrait

## *Comité permanent de l'INAO- Nouvelle présidence*

Par arrêté du 27 janvier 2017, Jean-Louis PITON a été nommé **Président du Conseil permanent de l'INAO**.

Vigneron à Apt (Vaucluse), producteur d'AOC « Luberon » et « Ventoux » et d'IGP « Méditerranée », également arboriculteur, producteur de cerises, il succède dans le cadre d'une alternance des filières et des régions à Jean-Charles ARNAUD, affineur de Comté à Poligny (Jura).

Président de la cave coopérative de Sylla pendant plus de 25 ans et de l'Union des caves « Marrenon » à La tour d'Aigues depuis 2000, il a fait de **l'organisation économique des producteurs**

## *Comités Nationaux de l'INAO renouvelés*

Dans le même temps, les comités nationaux ont été nommés pour 5 ans. Christian Paly reste à la tête du comité national des AOC relatives aux vins et spiritueux, dans lequel siégeront également deux représentants de la Bourgogne : Damien Gachot et Jean-Paul Durup.

A noter que les Courtiers ne sont plus représentés. La CAVB est intervenu auprès du Ministre de l'Agriculture afin que Jérôme Prince, Président de

## *Demandes d'autorisations de plantation nouvelles*

Comme l'année dernière les demandes d'autorisation de plantations nouvelles se feront sur la plateforme vitiplantation [e-services Vitiplantation](#).

**Pour les nouveaux utilisateurs** : Il est nécessaire d'avoir préalablement créé son profil et d'avoir reçu un numéro de télédéclarant.

La procédure de demande pour les **plantations nouvelles** sera ouverte entre le **15 mars et 15 mai**

prendre des proportions alarmantes au cours des prochaines années et concerner d'autres appellations.

L'UGVC a lancé une pétition en ligne afin de demander au ministère de l'Agriculture une position claire pour bloquer les transferts. Il est de la responsabilité de toute la filière viticole de la signer et de la diffuser largement.

<https://www.change.org/p/dérégulation-du-vignoble-de-cognac-la-viticulture-dit-stop>

**et de leur engagement vers des productions de qualité, ses priorités.** C'est également à ce titre qu'il soutient la création et le rôle des interprofession ainsi que le dialogue amont/aval au sein des filières.

Il est membre des Comités nationaux vins de l'INAO depuis 2000, successivement pour les AOC et les IGP étant, comme producteur, engagé dans les deux catégories. Depuis 2012, comme membre du Conseil permanent de l'Institut, il préside la « Commission nationale économie ».

**Il présidera pour 5 ans le Conseil permanent qui sera nommé dans les prochains jours.**

Source : INAO

la Fédération nationale des Courtiers et Bourguignon, puisse être nommé.



Eric Paul est nommé au comité national des IGP relatives aux vins et spiritueux.

Plus d'infos : [CN INAO AOC](#) & [CN INAO IGP](#)

**2017.** Toutes les autres démarches : conversion et replantation peuvent être réalisées tout au long de l'année.



Les autorisations seront attribuées le 31 juillet 2017.

Comme pour la précédente campagne le Conseil Spécialisée de France AgriMer (FAM) a validé la mise en place d'un plafond de 1% de plantations nouvelles pour la campagne 2017, soit une superficie de 7939 hectares. Comme en 2016, le critère de priorité « nouveaux entrants » a été activé (producteurs de moins de 40 ans).

Pour rappel, la **grande nouveauté du texte est l'instauration d'un plancher**. Ce plancher vise à répartir sur une base plus équitable le contingent

### *Grossissement du logo femmes enceintes : Le gouvernement temporise*

Le danger du grossissement du logo femmes enceinte s'écarte progressivement. Grâce à la mobilisation de la filière viticole dont la CNAOC et des élus, le gouvernement a annoncé la mise en place d'une concertation sous l'égide du Ministère de la santé, du ministère de l'agriculture et du ministère de l'économie. La filière et les élus seront associés à cette concertation.

La CNAOC s'est mobilisée auprès du cabinet du Premier Ministre. Elle a saisi avec ses fédérations les groupes d'études viticoles du Parlement et l'Association Nationale des Elus de la Vigne et du

### *Prolongement des enveloppes d'aides nationales*

Les enveloppes d'aides nationales au secteur vitivinicole ont été officiellement prolongées jusqu'en 2023. Elles étaient auparavant maintenues jusqu'en 2018. Cette mesure a été publiée au journal officiel de l'Union Européenne

### *Recours de l'UMVIN sur la gestion du VCI*

L'Union des Maisons et des Marques de Vins (qui fédèrent les négociants au niveau national) a attaqué le décret régissant la gestion du VCI auprès du Conseil d'Etat. Elle souhaite que les interprofessions gèrent ce dispositif. Jean-Michel AUBINEL est intervenu au cours du dernier Comité

d'autorisations et à attribuer à chaque demandeur une superficie minimale.

*Le principe* : lorsque les demandes individuelles dépassent la limitation régionale, toutes les demandes sont satisfaites dans la limite d'un plancher. Si un reliquat de surface subsiste, il est tout d'abord distribué aux prioritaires, puis dans un second temps au prorata des demandes non satisfaites.

vin (ANEV). Enfin, elle a été auditionnée par le groupe d'études de l'Assemblée Nationale le 1 février dernier sur ce sujet. Le Premier Ministre a annoncé par courrier aux élus la mise en oeuvre d'une concertation à laquelle les élus et la filière viticole seront associés. Pour le moment, le gouvernement n'a pas précisé ni le calendrier ni la méthode, ce qui semble vouloir dire qu'il préfère attendre les élections et laisser le soin au prochain gouvernement de décider des suites. La CNAOC reste cependant vigilante.

Source : CNAOC

le 14 février dernier. La CNAOC et EFOW se félicitent de cette prolongation. Depuis 2014, elles font régulièrement cette demande aux pouvoirs publics.

Source : CNAOC

permanent du BIVB afin de rappeler qu'il y avait eu un accord national entre la viticulture et le négoce et que cette démarche n'était pas compréhensible. Il a demandé à la FNEB de se désolidariser de cette démarche nationale.

## INFOS DOUANES

### *Rencontre CAVB - Douanes*

Jean-Michel AUBINEL et Christophe FERRARI ont rencontré Corinne CLEOSTRATE, Sous-Directrice des Droits Indirects de la Direction nationale des Douanes après l'avoir sollicitée par courrier. L'objectif est de parvenir à un accord concernant les Déclarations de récoltes afin d'alléger les tâches administratives des viticulteurs.

Ainsi, la CAVB a proposé qu'il n'y ait plus qu'un seul portail pour enregistrer les DR en créant un

flux d'information partagé entre le logiciel des Douanes (Prodou@ne) et celui de la CAVB (Innov-Bourgogne). Au final, les viticulteurs n'auraient plus qu'une seule manipulation à faire.

La CAVB a reçu un accord de principe des Douanes. Il reste encore à travailler sur les outils informatiques à mettre en place.

Notre objectif est de parvenir à cette simplification administrative avant la fin de l'année 2017.

## Communication- Contributions Indirectes En Ligne (CIEL)

Vous êtes entrepositaire agréé dans le secteur des alcools et boissons alcooliques, vous êtes concerné par la dématérialisation de la déclaration récapitulative mensuelle via la téléprocédure CIEL.

Vous appartenez au **Lot 1** de CIEL si vous êtes un entrepositaire agréé non producteur viticole (exemples : négociant, brasseur, logisticien, etc.). Vous appartenez au **Lot 2** de CIEL si vous êtes un récoltant vinificateur, un négociant vinificateur ou une cave coopérative relevant d'une interprofession viticole ayant développé une solution informatique en lien avec CIEL.

Retrouvez toutes les informations utiles sur la page CIEL du site Douane.gov.fr en cliquant sur le lien suivant : [Toutes les informations utiles](#)

Retrouvez « CIEL Formation », la plate-forme de test mise à votre disposition depuis vos locaux,

## INFOS REGIONALES

### Nouvelle composition du CRINAO

Les nouveaux membres du Comité Régional INAO ont été nommés par arrêté du ministre de l'Agriculture pour une durée de cinq ans. Les représentants professionnels du secteur de la production sont, pour la Bourgogne : Michel BARRAUD, Louis-Michel BOCQUILLON LIGER-

### Ouverture Nationale d'Opposition sur le cahier des charges Bourgogne

Les principaux changements concernent l'intégration du Bourgogne Côte d'Or, la suppression du Bourgogne Vézelay et l'adaptation du cahier des charges suite aux décisions du

### Écoulement temporaire étiquetage BGO

Suite à une réunion entre le syndicat des Bourgognes, l'INAO et la DIRECCTE Bourgogne Franche Comté, l'autorisation d'écoulement temporaire d'étiquetage de l'indication géographique « Bourgogne Grand Ordinaire » a été confirmée jusqu'au 31 octobre 2017.

Pour ce faire, les lots de vins des millésimes antérieurs à 2016 (celui-ci inclus) devront, avant leur mise en marché, faire l'objet d'une demande temporaire de dérogation d'étiquetage auprès de la DIRECCTE du lieu d'expédition des bouteilles.

avec l'identifiant /login : **ciel-formation-operateur** et le mot de passe : **FP-ciel-2016** en cliquant sur le lien suivant :

[Plateforme Test](#)

Vous disposez de 40 références de numéros d'agrément correspondants à des profils différents d'entrepositaires agréés fictifs pour vous permettre de tester la téléprocédure CIEL. « CIEL Formation » est remis à jour quotidiennement.



Retrouvez toute la documentation utile (notamment celle relative au DTI+) sur le site ProDouane (téléservices disponibles/fiscalité/CIEL) en cliquant sur le lien suivant sur : <https://pro.douane.gouv.fr/>.

BELAIR, Danièle BONNARDOT, Claude CHEVALIER, Jean-Paul DURUP, Gilles FEVRE, Damien GACHOT (par ailleurs renouvelé à la présidence du comité régional), Stéphane GUILLEMIN, Guy SARRAZIN, Bruno VERRET et Agnès VITTEAUT.

Conseil d'Etat et en attendant les travaux de délimitation.

Pour tout complément d'information, contacter le Syndicat des Bourgognes (0380226952 ou [syndicat-bourgognes@orange.fr](mailto:syndicat-bourgognes@orange.fr))

Le formulaire à renseigner est disponible sur le site de la CAVB ou sur simple demande. Il devra être transmis par courriel ou par télécopie à :

- Direccte Bourgogne-Franche-Comté : sur l'adresse [bfc.polec@direccte.gouv.fr](mailto:bfc.polec@direccte.gouv.fr) ou au 03.80.76.99.31 ;
- Direccte Auvergne-Rhône-Alpes : sur l'adresse [ara.polec@direccte.gouv.fr](mailto:ara.polec@direccte.gouv.fr) ou au 04.26.99.82.64.

Toute situation particulière devra être mentionnée et accompagnée de justificatifs (contrats pluriannuels,...).

L'attention est attirée sur le fait que pour ces demandes le principe du « silence vaut rejet » est appliqué, dans le délai de 2 mois qui suit le dépôt de la demande.

De plus, cette dérogation ne peut permettre l'écoulement de ces vins sur les marchés extérieurs

### *SAFER- CAVB, le travail est engagé*

Une première réunion réunissant les membres du conseil foncier de Côte d'or et des représentants des autres départements s'est tenue courant

- ✓ Assurer la pérennisation du modèle d'exploitation viticole bourguignon en facilitant la transmission et/ou la reprise des domaines
- ✓ Avoir une approche régionale pour harmoniser les bonnes pratiques dans les 3 départements viticoles.
- ✓ Définir un mode de calcul des barèmes de prix qui puisse nous rassembler.

### *Groupe de travail simplification des contrôles*

Le groupe présidé par Jérôme Chevalier s'est réuni au cours du mois de février, l'ensemble des acteurs de notre filière est représenté (viticulture, négoce, coopération...). Les thèmes abordés lors de cette première réunion étaient l'Identification-Habilitation et les Obligations Déclaratives.

Sur le premier thème 5 propositions de simplification ont émergé, elles doivent être expertisées dans leur faisabilité et légalité. On peut noter : simplification de l'habilitation, Dématérialisation de l'identification (etc...)

### *Appel de cotisations ODG récolte 2016 par la CAVB*

Vous allez recevoir prochainement votre appel de cotisation CAVB pour la récolte 2016.

Dans le cadre des conventionnements avec les ODG de Bourgogne, la CAVB recouvre les cotisations ODG qu'elle leur reverse ensuite. Vous pouvez consulter le détail des taux de cotisations des ODG sur notre site internet [www.cavb.fr](http://www.cavb.fr)

Nous appelons également une cotisation CAVB de 10€/ha volontaire qui finance les actions de la CAVB relatives à l'accompagnement, la défense et la représentation des vignerons et de la viticulture en Bourgogne. Pour mémoire, le service accompagnement vous permet d'accéder à un réseau d'interlocuteurs privilégiés, il met en œuvre des actions collectives auprès des institutions en lien avec la viticulture, il est dédié aux sujets départementaux...

au territoire national, dans la mesure où, d'une part la DGCCRF ne peut engager les autorités souveraines des autres pays, d'autre part, les autres pays ont connaissance de la fin de l'utilisation de l'indication « bourgogne grand ordinaire » au 15 décembre 2016.

février. Elle fait suite à une rencontre des présidents de la CAVB et SAFER BFC. Les objectifs sont les suivants :

Concernant les Obligations Déclaratives, ce sont également 5 propositions de simplification qui seront étudiées et notamment : décaler le dépôt de la DREV, intégration automatique des replis ...

Dès le prochain groupe de travail, le 13 mars, la faisabilité de certaines de ces propositions pourra être confirmée ou non. D'autres thèmes seront abordés : le contrôle amont (vigne et cuverie) et le contrôle produit. L'ensemble de ces propositions sera soumis aux avis de vos présidents d'ODG.

Nous assurons également le recouvrement des **droits INAO** acquittés par les opérateurs habilités pour le compte des ODG et la reversons à l'INAO.

De plus, dans le cadre de la lutte contre la **Flavescence Dorée** une cotisation spécifique « ODG-flavescence » vous est également demandée pour le compte des ODG dont vous dépendez (4€/ha). Cette cotisation est destinée à financer le plan de prospection mis en œuvre pour lutter contre la maladie : techniciens, analyses, piégeages. Sachez que le BIVB, les collectivités et l'Etat financent également ce dispositif.

Enfin, tous les ODG de Bourgogne (hormis le Chatillonnais) ont validé également l'appel d'une **cotisation ODG-Arelfa (8€/ha)** pour la mise en œuvre d'un dispositif de lutte anti grêle.

# INFOS TECHNIQUES

## Commission technique mixte phyto

Depuis l'automne dernier, une Commission Mixte regroupant des professionnels de la CAVB et du BIVB s'est réunie à plusieurs reprises en lien avec des techniciens pour faire émerger des mesures d'un plan d'actions sur l'utilisation des produits phytosanitaires à l'échelle de notre filière.

Cette commission, sensibilisée à la santé des utilisateurs de produits phytosanitaires et de celle des personnes proches de ces utilisations, souhaite proposer à la filière de prendre son destin en main avant même que cela soit imposé par différentes législations. Cette anticipation permettra de bénéficier d'accompagnements financier et technique permettant aux viticulteurs de mettre en place une nouvelle organisation de travail sans prise de risque supplémentaire.

Le travail de la commission a également pour vocation de prévenir d'éventuelles crises liées aux

## Atmosfair

La CAVB et le BIVB ont participé à la réalisation d'une étude menée par Atmosfair Bourgogne sur l'évaluation des concentrations en produits phytosanitaires dans l'air ambiant en Bourgogne sur trois sites répartis dans les 3 départements viticoles. La période de mesures couvrait 15 semaines du 3 mai au 16 août 2016. Les substances recherchées figurent parmi une liste de 250 molécules. Le cuivre et le soufre n'ont pas été recherchés car les méthodes actuelles permettent difficilement de mesurer le soufre, et ne permettent pas de distinguer le cuivre provenant des freins

## Traitement eau chaude des plants

Un courrier d'information va être prochainement adressé aux pépiniéristes pour leur rappeler l'importance de vous fournir systématiquement l'attestation de traitement eau chaude pour tous vos achats de plants. Le pépiniériste peut utiliser le modèle d'attestation de traitement eau chaude

## Magnifique bilan de la Formation Initiale à la Dégustation 2017 : 18 nouveaux dégustateurs !

Les premières formations initiales de l'année ont eu lieu en février à Beaune. 18 participants ont validé le test qui permet aux dégustateurs de faire partie des jurys SIQOCERT, SAQ et UPECB. Cette année encore les dégustateurs ont vraiment apprécié la qualité de la formation, assurée depuis 2013 par la société CQFDégustation.

Si vous êtes intéressés pour participer à l'évaluation des vins lors des commissions

maladies professionnelles, dans lesquelles les vignerons seraient en première ligne, accusés d'avoir continué à utiliser des produits définis comme étant risqués par les phrases de risque.

Enfin, le travail engagé veut répondre aux attentes sociétales très fortes sur le sujet de l'utilisation des produits phytosanitaires permettant ainsi de protéger la filière et la « marque » Bourgogne tout en s'assurant de conserver et renouveler une clientèle toujours plus exigeante.

Les travaux de cette commission seront soumis à vos présidents d'ODG courant mars avec la volonté que chacun d'entre vous puisse s'exprimer sur ce sujet. La mise en place expérimentale de certaines actions se concrétisera dès cette année.



des véhicules de celui utilisé pour les traitements phytosanitaires. Ce travail a permis d'acquérir les teneurs en phytosanitaires dans l'air ambiant et de partager des données ainsi que d'avoir un point de référence. Atmosfair Bourgogne est une association agréée par le Ministère de l'environnement, de l'Energie et de la Mer pour la surveillance de la qualité de l'air en Bourgogne. Le rapport de l'étude est disponible [sur le site d'Atmosfair Bourgogne](#).

Source BIVB

disponible sur le site de la CAVB [ici](#) ou une attestation équivalente qui doit comporter les informations suivantes (nom client, variété traitée, date de traitement, n°agrément FAM, température et durée du trempage).

d'examen organoleptiques dans le cadre de la production des vins d'AOC de Bourgogne (SAQ, SIQOCERT, UPECB), n'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations. Dès que nous aurons un nombre suffisant de préinscrits, nous pourrions dater une nouvelle séance de Formation Initiale à Beaune, Chablis et/ou Mâcon.

Contact à la CAVB pour les inscriptions : Eva Navarro Diego [e.navarro@cavb.fr](mailto:e.navarro@cavb.fr).

## Séances d'entraînement à la dégustation : des retours très positifs

Une quarantaine de professionnels ont participé aux séances organisées par le BIVB, la CAVB et l'UPECB, à Beaune et Chablis au mois de janvier, sur le thème de l'Univers des vins de Bourgogne.

« *Beau voyage à travers la Bourgogne et les millésimes. Intéressant de comparer les différentes régions car de grandes différences. A refaire, merci* »,

« *Belles découvertes de la diversité bourguignonne. Le test des arômes permet de les redécouvrir et améliorer nos connaissances. Merci, à refaire* »,

## Déclaration d'Affectation Parcellaire

### Modalités de déclarations

Vous pouvez, et nous vous le conseillons, faire votre déclaration d'affectation parcellaire en ligne sur le site : [www.innov-bourgogne.fr/](http://www.innov-bourgogne.fr/) à partir du 1<sup>er</sup> mars. Si vous avez perdu vos codes d'accès vous pouvez contacter la CAVB par mail. La déclaration en ligne est ultra rapide et évite de tout ressaisir. Un tutoriel est disponible sur le [site internet de la CAVB](#).

Si vous ne saisissez pas votre déclaration en ligne, n'envoyer votre déclaration **qu'une seule fois**, de

### Quelques consignes :

- ✓ Ne pas affecter une même parcelle dans 2 AOC différentes : risque d'annulation des 2 affectations.
- ✓ En cas de métayage, la déclaration est à compléter par l'exploitant (et doit être cosignée par le ou les bailleur(s) si elle n'est pas saisie en ligne) ; le bailleur et le

« *Toujours aussi intéressant. Continuer avec les boîtes aux arômes* » sont quelques commentaires extraits des questionnaires de satisfaction, qui reflètent les retours positifs et constructifs des participants. Ces séances sont ouvertes à l'ensemble des professionnels. N'hésitez pas à venir, même si vous ne faites pas partie des jurys de dégustation du Suivi Aval de la Qualité, de SIQOCERT ou de l'UPECB. Les prochaines sessions seront organisées avant l'été.

Contact à la CAVB : Eva Navarro Diego [e.navarro@cavb.fr](mailto:e.navarro@cavb.fr).

préférence par mail à l'adresse : [cavb.dap@gmail.com](mailto:cavb.dap@gmail.com). Bien conserver les preuves de votre envoi (message mail ou bulletin d'envoi du fax). Nous déconseillons l'envoi par courrier suite aux nombreux soucis occasionnés. Les formulaires sont disponibles sur le site de la CAVB. ([Crémant](#) & [Coteaux Bourguignons](#))

métayer produisent obligatoirement la même appellation.

- ✓ Les coopérateurs sont invités à se rapprocher de leur cave coopérative.
- ✓ Inscrire une unité culturelle par ligne si la parcelle est partiellement affectée (ne pas regrouper plusieurs numéros de parcelles sur une même ligne).

### Rappel des dates butoir de déclarations

TOUTE AFFECTATION PARCELLAIRE DOIT ETRE SAISIE OU RETOURNEE A LA CAVB :

-AU PLUS TARD **LE 31 MARS** pour le Crémant de Bourgogne

-AU PLUS TARD **LE 15 MAI** pour le Bourgogne et le Coteaux Bourguignons (BGO)

# INFOS SERVICE ACCOMPAGNEMENT

## Barème des salaires- Saône et Loire

Les salaires horaires et mensuels des exploitations de Saône et Loire ont été réévalués par l'avenant 139 du 13 janvier 2017 comme suit :



### Ouvrier et Employés :

NIVEAU	ECHELON	TAUX HORAIRE	SALAIRE MENSUEL (base : 151.67 heures)
I : Emplois d'exécutants		9.76	1480.30
II : Emplois spécialisés		10	1516.70
III : Emplois Qualifiés	1	10.16	1540.97
	2	10.31	1563.72
IV : Emplois Hautement Qualifiés	1	10.58	1604.67
	2	11.66	1768.47

### TAM :

NIVEAU	TAUX HORAIRE	SALAIRE MENSUEL (base : 151.67 heures)
I	12.10	1835.21
II	13.37	2027.83

### Cadres :

NIVEAU	TAUX HORAIRE	SALAIRE MENSUEL (base : 151.67 heures)
I	16.67	2528.34
II	20.73	3144.12

L'article 3 de l'avenant rédefini la valeur de l'avantage en nature à 15.62€ réparti comme suit :

Nourriture	€ par jour		
	Petit déjeuner (17%)	Déjeuner (46%)	Dîner (22%)
	2.66	7.18	3.44
Logement	2.34		

## Dispositif faire face ensemble- DDT21

A l'image du réseau Agri-solidarité en Saône et Loire et Réagir 89 dans l'Yonne, la DDT de Côte d'or a mis en place une procédure pour venir en aide aux exploitants en difficulté. Sur la base d'un autodiagnostic réalisé par l'exploitant, et d'un comité technique composé de la DDT, Chambre,

MSA, le conseil départemental, et cabinets comptables différentes solutions peuvent être proposées à l'exploitant. Pour avoir plus d'informations sur cette démarche concertée et confidentielle vous pouvez contacter le 03 80 90 00 01 ou [fairefaceensemble@cote-dor.gouv.fr](mailto:fairefaceensemble@cote-dor.gouv.fr).

## Informations Complémentaires Santé- 71

Les partenaires sociaux de la convention collective des exploitations agricoles de Saône et Loire se sont positionnés en faveur de l'accord national du 10 juin 2008 concernant la protection sociale complémentaire en agriculture la prévoyance. Ainsi les exploitations de Saône et Loire, peuvent s'affilier au contrat « national » proposé par Groupama et le Crédit Agricole, dont Agrica est l'apporteur.

A ce jour, un nombre important d'exploitations de Saône et Loire, restent affiliées à l'ANIPS, mais le contrat souscrit ne peut être considéré comme un « contrat responsable ». ANIPS alerte les adhérents que ce contrat sera surtaxé.

Afin que vos exploitations soient affiliées à un contrat dit « responsable et solidaire » vous pouvez prendre attache auprès des agents Groupama et Crédit Agricole et rejoindre le contrat national.



## *Fin d'obligation d'affiliation des CDD inférieurs ou égal à 3 mois à la complémentaire santé*

Les syndicats nationaux à force de travail ont obtenu cette mesure qui simplifiera largement le travail administratif de vos exploitations !

L'avenant 5 du 28 septembre 2016 à l'accord national du 10 juin 2008 concernant la protection sociale complémentaire en agriculture la prévoyance, vient modifier les règles d'affiliation à la complémentaire de vos CDD de moins de 3 mois.

### *Suppression du TESA papier*

Pour les démarches liées à l'embauche et l'emploi de vos saisonniers, si vous utilisez actuellement le TESA papier, début 2017, ces carnets ne seront plus utilisables.

La MSA vous invite à passer dès maintenant au TESA en ligne et à profiter de ses avantages :

- les informations relatives aux salariés déclarés sont conservées évitant une nouvelle saisie d'une nouvelle embauche de ses salariés ;

- l'employeur de main d'oeuvre dispose d'un registre unique du personnel consultable à tout moment où il peut intervenir et modifier les informations saisies ;

- une aide en ligne et un tutoriel le guident tout au long de la saisie ;

### *Evolution du service TESA Web*

A compter du 1<sup>er</sup> avril 2017, il ne sera plus possible de produire un bulletin de salaire concernant 2 mois civils consécutifs. Il faudra obligatoirement effectuer un bulletin de salaire pour chacun des mois civils, même si le contrat est

A partir du 1<sup>er</sup> avril 2017, les CDD de 3 mois ou moins seront exclus du régime complémentaire en contrepartie le versement santé devra être proposé à ces salariés lorsqu'ils auront pu justifier, par une attestation d'adhésion ou à défaut leur carte de tiers payant, leur adhésion à une complémentaire santé reponsable.

- des contrôles de saisie sont déclenchés automatiquement pour éviter des erreurs ;



- en cas d'embauche massive, les conditions d'embauche peuvent être copiées d'un salarié sur un autre ;

- lorsqu'un salarié est déjà connu par le système, ses données d'état civil et d'adresse apparaissent automatiquement. Il suffit de les valider ;

- l'employeur peut consulter l'accusé de réception de son TESA immédiatement. Les bulletins de salaires, l'attestation de salaires Pôle emploi et le contrat de travail sont produits immédiatement.

à cheval sur les 2 mois- y compris pendant les vendanges.

Le service TESA en ligne permet l'embauche, la gestion du contrat de travail et la saisie de bulletins de salaire pour les contrats d'une durée inférieure ou égale à 3 mois.

## **DIVERS**

### *Attention arnaque*

Il a été signalé à plusieurs reprises à la CAVB qu'un caviste/ grossiste grenoblois était victime d'un piratage. Les domaines sont contactés par un « commercial » travaillant pour cette entreprise. Les vins doivent être livrés en Angleterre....VIGILANCE : Il s'agirait d'une bande organisée qui usurpe l'identité de différents clients cavistes pour se faire expédier en Angleterre des vins ensuite revendus au marché noir.

### *Formation «Sommelier-Conseiller en vins» au CFPPA de Beaune*

De nationalité française ou étrangère, vous êtes motivé(e) par un projet personnel ou professionnel à **vocation internationale**? Cette formation est pour vous~! Elle vous permettra d'acquérir les connaissances permettant d'exercer une activité dans des secteurs variés tels que: cavistes, entreprises d'importation et exportation de vin, restaurants.

Nos cours sont dispensés en **ANGLAIS** et auront lieu du **2 mai au 21 juin 2017**. La clôture des inscriptions est fixée au **15 avril 2017**.

Pour tout renseignement complémentaire, contactez notre responsable de formation Lilia ALVAREZ au 00 33 (0)3 80 24 79 95 ou par mail: [cfppa.beaune@educagri.fr](mailto:cfppa.beaune@educagri.fr).

## *Climats de Bourgogne*

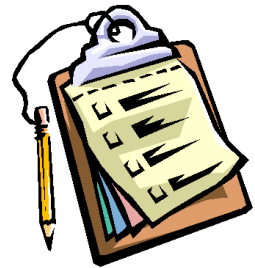
Lettre d'information rappelant les différentes manifestations liées aux climats de Bourgogne : [Newsletter climats](#)



# AGENDA

## *La CAVB, en bref, ce qui s'est passé en février 2017*

- 3 février : Assemblée Générale SIQOCERT
- 6 février : Commission Mixte phytosanitaire
- 7 au 10 février : Formation initiale dégustation
- 8 février : Conseil Foncier Elargi
- 10 février : Commission Simplification des Contrôles
- 13 février : Assemblée générale ARELFA Bourgogne
- 23 février : Tour de France des experts douaniers
- 23 février : Rencontre Douanes - CAVB



## *Les réunions, évènements à venir en mars 2017*

- 6 mars : Audit ODG Eaux de Vie par SIQOCERT
- 7 mars : Assemblée générale ODG Coteaux Burgonds
- 13 mars : Groupe de travail simplification administrative
- 13 mars : Commission géographique Yonne
- 13 mars : Assemblée générale ODG Chassagne
- 14 mars : Assemblée générale ODG Savigny les Beaune
- 16 mars : Assemblée générale ODG Ladoix
- 30 mars : Conseil d'administration CAVB

Toute reproduction ou transfert, même partiel de ce document est soumis à notre autorisation.  
Retrouvez l'ensemble de ces informations en ligne sur notre site internet [www.cavb.fr](http://www.cavb.fr)

Confédération des Appellations et des Vignerons de Bourgogne - 132 route de Dijon-  
21200 Beaune  
☎ 03-80-25-00-25 📠 03-80-25-00-27 - Mail : [cavb@cavb.fr](mailto:cavb@cavb.fr) - Site internet : [www.cavb.fr](http://www.cavb.fr)  
Rédacteurs : Thomas Nicolet, Marion Saüquère, Charlotte Huber

Photos et images : France 3, Association EDC, APEC, le blog noir de l'agriculture